

# Le Conseil de la Vie Sociale

La mise en place des CVS datant d'une dizaine d'années maintenant, nous avons souhaité en rappeler les principes et apporter quelques témoignages sur leur fonctionnement dans nos établissements.

## Qu'est-ce que le Conseil de la Vie Sociale ?

Depuis 2002, la loi oblige tout établissement assurant un hébergement ou un accueil de jour continu, ainsi que les établissements ou services assurant une activité d'aide par le travail, à mettre en place un Conseil de la Vie Sociale.

Le rôle de ce conseil est de **favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies** dans un établissement ou service social ou médico-social **ainsi que celle de leur famille ou tuteur.**

Toutes les questions relatives au fonctionnement et organisation du service peuvent être abordées.

Les membres du CVS formulent des avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service (organisation intérieure et vie quotidienne, activités, animation socio-culturelle, services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, etc...). La liste n'est pas exhaustive.

Seules les questions d'ordre personnel ne sont pas autorisées ; les parents élus doivent en effet garder à l'esprit que les réunions concernant le Conseil de la Vie Sociale ne peuvent aborder que des questions d'ordre général représentant l'intérêt de l'ensemble des usagers/parents, et jamais d'ordre personnel. Les membres élus sont

par ailleurs tenus à la plus grande confidentialité dans le cadre de leur fonction en cas d'informations échangées lors des séances sur des personnes.

## Composition du CVS

Légalement, tout CVS doit comprendre au minimum :

- deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge
- un représentant des familles ou représentants légaux
- un représentant du personnel
- un représentant de l'organisme gestionnaire

Peuvent également y assister des invités (représentant de la mairie du lieu où se situe l'établissement par exemple, ou tout invité selon l'ordre du jour).

**IMPERATIF : le nombre des usagers et des représentants des familles doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil**

Le directeur de l'établissement participe avec voix consultative ; c'est le président du Conseil qui anime les réunions.

## Election des membres du CVS

Toute personne de plus de onze ans hébergée ou prise en charge peut être candidate pour représenter les usagers.

Tout parent (jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré), toute personne disposant de l'autorité parentale, tout représentant légal peut être candidat pour représenter le second collège.

Les représentants des usagers sont élus à bulletin secret à la majorité des votants. Les représentants des familles ou des représentants légaux sont élus dans les mêmes conditions.

Concernant l'élection des salariés, pour les structures de plus de 11 salariés, l'élection a lieu par les membres

du comité d'entreprise, ou à défaut par les délégués du personnel.

Tous les membres du CVS sont élus à bulletin secret.

## Règlement intérieur du CVS

Il établit notamment la durée du mandat des membres du CVS qui doit être comprise entre un et trois ans.

Dans chacun de nos établissements, chaque CVS dispose de son propre règlement (nombre de membres par collège, diffusion ordre du jour, diffusion compte-rendu, etc...).

A noter : quand plusieurs établissements de même nature existent dans une association, un seul CVS peut être créé.

En ce qui nous concerne, nos deux ESAT ont chacun leur propre CVS.

## Fonctionnement du CVS

Le CVS doit se réunir au minimum trois fois par an sur convocation de son président.

Plus les élus sont nombreux, plus facile est l'organisation des réunions. Nous pouvons ainsi en cas d'absence de certains garantir la tenue de la réunion ; cela augmente par ailleurs les échanges en apportant des questions plus nombreuses.

Le président établit l'ordre du jour en fonction des demandes et doit reprendre les sujets abordés lors du précédent CVS.

Le CVS est obligatoirement consulté avant la validation du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement de chaque structure.

## Diffusion du compte-rendu (ou relevé de conclusions) du Conseil de la Vie Sociale

Le délai de diffusion du compte-rendu doit respecter celui indiqué dans le règlement intérieur du CVS.

Etablissements	Président	Nombre d'usagers	Nombre de parents/ représentants	Nombre de salariés	Total
ESAT Evry	Usager	5	3	2	10
ESAT Chevannes	Usager	8	3	4	15
MAS Courcouronnes	Parent	1	12	1	14
Foyer de Vie et d'habgt Evry	Usager	8	6	1	15
Foyer de Vie St Pierre du P.	Usager	5	2	2	9
Foyer de Jour Corbeil-Essonnes	Usager	3	2	2	7
IME Draveil	Parent	3	6	3	12
SESSAD Evry	Usager	4	5	2	11

Chacun de nos établissements ayant son propre règlement intérieur, les délais peuvent varier quelque peu.

Il reste néanmoins évident que plus la diffusion est rapide, plus le compte-rendu a d'intérêt. Recevoir un compte-rendu plusieurs mois après la réunion ne peut évidemment pas avoir le même attrait.

**IMPORTANT : tout membre du CVS peut se faire assister par une tierce personne (traduction par exemple).**

### Présidents des CVS : bravo à nos usagers !

Le président du CVS est élu au scrutin secret et à la majorité des votants, par et parmi le collège des usagers. En cas d'impossibilité ou d'empêchement, il est élu par et parmi les familles ou les représentants légaux.

Les présidents de nos différents CVS sont très majoritairement des usagers (6 usagers sont présidents sur 8 de nos CVS), comme le préconise la loi.

Seules les présidences de la MAS et de l'IME sont assurées par les représentants des usagers.

**A noter : le précédent président de l'IME était également un usager.**

Un grand bravo à nos usagers/résidents qui s'investissent et nous les remercions d'assurer cette fonction. Ils sont en effet les mieux placés pour parler de leur quotidien et faire le lien entre l'ensemble des usagers et le CVS.

Ils sont aidés, en cas de besoin, par un(e) vice-président(e) pour les tâches administratives (établissement de l'ordre du jour, intervention, rédaction du compte-rendu...).

### Participation/sollicitation des parents

Selon les établissements, la participation des familles/tuteurs est plus ou moins prononcée.

Nous notons par exemple une différence majeure quant à la participation des familles entre l'IME et la MAS ; la demande des parents à la MAS est très importante, et à l'inverse la participation des parents des usagers de l'IME est quasi-inexistante.

Pour faciliter les échanges, la MAS organise par exemple une réunion avec les familles dans les locaux de l'établissement avant la tenue du CVS.

A l'IME, à la fin de chaque compte-rendu, sont rappelées les coordonnées des membres du CVS que peuvent contacter les parents.

**UN CONSTAT : dans la plupart des CVS, les représentants des parents reçoivent très peu de questions de la part des familles...**

**Pour que les parents élus puissent réellement représenter l'ensemble des familles, il est indispensable que les parents communiquent entre eux.**

**Parents :  
n'hésitez pas  
à contacter vos représentants  
au sein du CVS !**

**Mireille Le Guenanff**  
Présidente du CVS de l'IME

## De nouvelles têtes au CVS de l'ESAT Les Ateliers de la Nacelle

L'élection des représentants des travailleurs handicapés au CVS se fait au suffrage universel direct.

Lors de la dernière campagne électorale visant à élire les représentants des travailleurs au CVS, les 25 candidats ont pu présenter leur programme à l'image d'une campagne électorale présidentielle : temps de parole égal pour tous les candidats et « meetings » tenus dans chacun des ateliers pour présenter les programmes. Le 30/11/2012, les travailleurs de l'ESAT sont allés voter. Ils ont élu :

- **DIAS Sylvia**, travaille en Conditionnement, Présidente, élue par les représentants du CVS,
- **MONTESSUY Serge**, travaille en Espaces Verts, Vice-président,
- **BAKHTAOUI Towfik**, travaille en Conditionnement,
- **LAURENT Annie**, travaille en atelier Blanchisserie,
- **LEMOIGNE Laetitia**, travaille en atelier Blanchisserie.

### Préparation du CVS du 18 janvier 2013

Tous les représentants des travailleurs participent à l'avant, au pendant et à l'après CVS. Par souci d'objectivité et de découverte, les représentants des travailleurs handicapés sont passés dans les ateliers qu'ils connaissent le moins. Par exemple, les élus travaillant au conditionnement se sont présentés devant les travailleurs des ateliers d'Espaces Verts, de Cuisine et de Blanchisserie. « Pendant que nous discutons avec nos collègues deux salariés volontaires (Renaud et France) prenaient des notes. Après une mise au propre et une relecture attentive, on a transmis nos questions et suggestions aux représentants des salariés et à la direction. Durant le CVS on a défendu nos collègues et leurs propositions. »

### Le déroulement du CVS

« Le CVS a commencé à 14h et s'est terminé à 17h. Une des élues représentant les familles nous a félicités pour notre efficacité. »

### Restitution du CVS

« Le 13/02/2013 la direction nous a convoqués pour nous expliquer et nous soumettre le compte-rendu du CVS. Renaud et France nous ont rejoints à ce moment-là. On a signé le compte rendu puis on s'est réuni pour organiser nos passages dans les ateliers afin de restituer ce compte-rendu. »

Renaud et France se sont portés volontaires pour renouveler leur intervention lors du prochain CVS. En effet, ils ont quelques idées et nous aussi pour améliorer la préparation et le compte-rendu du CVS à savoir :

- Mettre en place une permanence anonyme tenue par des représentants des travailleurs, afin de recevoir les collègues qui ne souhaiteraient pas s'exprimer en public.
- Prévoir des temps rédactionnels et la mise à disposition d'outils informatiques pour participer davantage à l'écriture des questions et des comptes rendus.
- Prévoir une formation sur le fonctionnement du CVS et les rôles des représentants.

Texte rédigé par **France Gauthier** et validé par les **représentants des travailleurs au CVS**.



Serge, Towfik, Sylvia, Laetitia et Annie

## Le CVS à l'IME « Les Pampoux »

A l'IME de Draveil, depuis les dernières élections, le collège des représentants des usagers est renforcé. Il compte à ce jour six parents/représentants des usagers, élus pour deux ans selon notre propre règlement intérieur.

Pour illustrer le rôle du CVS, voici quelques exemples d'améliorations obtenues au cours du mandat actuel et des précédents :

- mise en place du carnet de liaison
- mise en place de transferts réguliers
- photographies individuelles et de groupes
- diffusion des menus
- installation de panneaux/feux indicateurs pour le site rue de Mainville (sécurité)

C'est toujours avec plaisir que nous nous retrouvons au cours de ces réunions et « l'après-CVS » fait l'objet d'échanges après la réunion, soit entre parents, ou entre parents et professionnels... au gré de chacun.

Nous avons la chance, dans notre CVS, d'avoir comme membres salariés, un éducateur de chaque unité, à savoir, Petite Enfance, EMP et SIPFPro, ce qui enrichit les échanges.

Nous avons également la chance d'avoir une invitée, à laquelle nous sommes très attachés, qui est représentante de la mairie de Draveil, et qui participe activement à nos réunions, et nous en profitons pour la remercier vivement.

Nos usagers élus font tous partie de la section SIPFPro ; ils interviennent et exposent leurs attentes, collectées auprès de tous les usagers. Ils travaillent la préparation des questions/interventions avec l'aide des éducateurs qui s'investissent beaucoup également.

Notre éducateur EMP élu membre du CVS fait le maximum pour intégrer un (ou plusieurs) usager(s) de sa section comme le prévoit le législateur, mais il reste néanmoins difficile pour nos jeunes de plus de onze ans d'accepter d'intervenir dans une réunion d'adultes. Nous l'avons néanmoins fait à chaque fois que cela était possible.

**Mireille Le Guenanff**, Présidente du CVS

## Le CVS à la Maison d'Accueil Spécialisée

A la MAS l'Orée du Bois et la Maison de l'Orée, nos dernières élections ont eu lieu le 9 mars 2011 ; le règlement intérieur en vigueur, quant à lui, date d'avril 2008.

La présidence est assurée par un représentant des familles.

La composition exacte de notre CVS se détaille de la manière suivante :

- 12 membres représentants des usagers (parents) ont été élus et siègent régulièrement
- 1 membre représentant les tutelles
- 1 membre du personnel
- 1 usager de l'établissement
- Sont également associés un représentant de la commune de Courcouronnes, 3 membres représentant l'organisme gestionnaire, ainsi que le président des Papillons Blancs
- La directrice de l'établissement, comme dans tout établissement, siège avec voix consultative

Rappelons que la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 vise à développer les droits des usagers qui fréquentent des établissements sociaux et médico-sociaux, dans le but de reconnaître toute personne fragile comme citoyen à part entière ayant des droits. Divers documents sont établis en ce sens (livret d'accueil, contrat de séjour...); comme dans tous les CVS, le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement notamment doivent être abordés, avec voix consultative.

Tout sujet d'ordre général peut être évoqué dans les réunions du CVS, hormis, comme dans n'importe quel CVS, toute question d'ordre personnel.

**Marie-Hélène Rosenberger**, Présidente du CVS  
**Mireille Le Guenanff**, Administratrice

### « Je suis content d'être président »

#### Témoignage du président du CVS du Foyer de jour

« Je suis président du CVS au foyer de jour. Le bureau est composé de 3 usagers, de parents de résidents, d'administrateurs, d'éducateurs, de la secrétaire et du directeur. Il y a aussi un autre président comme moi. Avant les réunions, je vais voir les autres résidents pour savoir s'ils ont des choses à dire. Pendant les réunions, on parle de ce qui se passe au foyer. On a parlé de la cuisine, maintenant c'est bon. Nous allons peut-être avoir un nouveau car.

Je suis content d'être président. Je parle à la réunion. Je signe des papiers, c'est mon boulot. »

**Ramazan Onçu**

### Et ça se passe comment au SESSAD ?

Au SESSAD, les dernières élections ont eu lieu en novembre 2012. Notre CVS comprend aujourd'hui 4 usagers, 5 parents et 2 salariés. Lors du CVS suivant, en janvier 2013, nous avons élu un jeune usager au poste de président et deux parents ont été respectivement élus en qualité de vice-président et de secrétaire. Nous avons ce jour-là fait honneur aux galettes des rois que nous avons pu partager dans la bonne humeur.

Notre règlement intérieur du CVS fera l'objet très prochainement d'une mise à jour.

Les éducateurs expliquent le fonctionnement du CVS et travaillent régulièrement avec les jeunes sur les sujets/questions qui seront abordés lors de la réunion suivante. Le même travail est effectué auprès des parents par le Chef de Service.

Les professionnels accompagnent les usagers et aident le président pour la rédaction du compte-rendu. Notre administrateur délégué a été amené également à participer à l'élaboration de ce compte-rendu.

**Mireille Le Guenanff**, Administratrice déléguée  
**Jules-Henri Abraham**, Chef de Service

### Les représentants des usagers nouvellement élus au C.V.S. :



N'apparaît pas sur la photo le quatrième représentant des usagers : Nicolas L.